



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 20 décembre 2018

Communiqué de presse

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB confirment avoir reçu une communication de griefs de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction au droit de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign et Agencies) libellées en dollars américains.

Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB vont en prendre connaissance et y répondre.